

Réunion du Conseil Municipal

Du 19 avril 2021 à 20 heures

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée le 12 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de Robert BOUDON

Sont présents : Jean ALBARET, Michel BOUDON, Robert BOUDON, Lucien CAVALIER, Laurent CAYREL, Cyrille COUMOUL, Monique DELFAU, Jean-Noël GILIBERT, Monique LOUVRIER, Jean-Pierre VAISSADE, Sylvie VAISSADE

Secrétaire de séance : Jean ALBARET

ORDRE DU JOUR

- Comptes de gestion 2020 : examen et vote
- Comptes administratifs 2020 : examen et vote
- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020
- Vote des subventions - exercice 2021
- Vote des taux de contributions directes - exercice 2021
- Indemnité pour le gardiennage de l'église - exercice 2021
- Budgets primitifs 2021 : examen et vote
- Budget du service eau et assainissement : provisions pour risques
- Questions diverses

➤ Comptes de gestion 2020 : examen et vote

Avant l'examen des comptes administratifs, le conseil procède à l'examen des comptes de gestion du Comptable public qui font apparaître les résultats suivants :

- ✓ Budget du Lotissement de la Parro
 - Investissement : déficit de 27 840.94 €
- ✓ Budget eau et assainissement
 - Investissement : excédent de 72 388.74 €
 - Fonctionnement : excédent de 13 393.94 €Soit un excédent global de 85 782.68
- ✓ Budget principal :
 - Investissement : déficit de 61 865.77 €
 - Fonctionnement : excédent de 250 729.98 €Soit un excédent global de 188 864.21 €

Le maire propose au conseil d'approuver les comptes de gestion 2020 qui présentent les mêmes résultats que les comptes administratifs 2020.

Le conseil municipal procède au vote des comptes de gestion

Résultat du vote (11 votants) :

- Compte de gestion du lotissement de la Parro : 11 voix pour

- Compte de gestion du service de l'eau et de l'assainissement : 11 voix pour

- Compte de gestion du budget principal : 11 voix pour

➤ **Comptes administratifs 2020 : examen et vote**

- Budget annexe du Lotissement de la Parro

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	1 173.79	1 173.79
	Section d'investissement	1 173.66	0.00
Report de l'exercice N-1	Report en section d'exploitation	0.00	0.00
	Report en section d'investissement	26 667.28	0.00
TOTAL		29 014.73	1 173.79

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section d'exploitation	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00
	Total des restes à réaliser	0.00	0.00

Résultat cumulé	Section d'exploitation	1 173.79	1 173.79
	Section d'investissement	27 840.94	0.00
	TOTAL cumulé	29 014.73	1 173.79

- Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	38 747.32	46 164.63
	Section d'investissement	31 333.84	117 086.41
Report de l'exercice N-1	Report en section d'exploitation	0.00	5 976.63
	Report en section d'investissement	13 363.83	0.00
TOTAL		83 444.99	169 227.67

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section d'exploitation	0.00	0.00
	Section d'investissement	104 580.00	20 000.00
	Total des restes à réaliser	104 580.00	20 000.00

Résultat cumulé	Section d'exploitation	38 747.32	52 141.26
	Section d'investissement	149 277.67	137 086.41
	TOTAL cumulé	188 024.99	189 227.67

- Budget principal

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	150 343.33	259 859.84
	Section d'investissement	200 288.47	180 650.06
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement	0.00	141 213.47
	Report en section d'investissement	42 227.36	0.00
TOTAL		392 859.16	581 723.37

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	19 508.00	58 148.00
	Total des restes à réaliser	19 508.00	58 148.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	150 343.33	401 073.31
	Section d'investissement	262 023.83	238 798.06
	TOTAL cumulé	412 367.16	639 871.37

Le maire quitte la salle et Mme Sylvie VAISSADE, 1^{ère} Adjointe prend la présidence et propose au conseil d'approuver les comptes administratifs.

Le conseil municipal procède au vote du compte administratif du budget annexe du lotissement de la Parro,

Résultat du vote (10 votants) : 10 voix pour

Le conseil municipal procède au vote du compte administratif du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement,

Résultat du vote (10 votants) : 10 voix pour

Le conseil municipal procède au vote du compte administratif du budget principal,

Résultat du vote (10 votants) : 10 voix pour

Le maire reprend place en salle des séances.

➤ **Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020**

Le conseil municipal après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2020 décide d'affecter les résultats de fonctionnement de la façon suivante :

Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement : 13 393.94 € d'excédent

- *Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 12 191.26 € (compte 1068)*
- *Affectation du solde soit 1 202.68 € à l'excédent reporté article 002.*

Budget général : 235 855.83 € d'excédent

- *Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 23 225.77 € (compte 1068)*
- *Affectation du solde soit 227 504.21 € à l'excédent reporté article 002.*

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Vote des subventions - exercice 2021**

Le maire invite le conseil municipal à voter les subventions inscrites au budget primitif de 2021

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

<i>A.D.M.R de Chaudes-Aigues</i>	<i>230.00</i>
<i>Association Les Amis de la lecture à Aurillac</i>	<i>20.00</i>
<i>Donneurs de sang de Chaudes-Aigues</i>	<i>15.00</i>
<i>Radio Margeride</i>	<i>15.00</i>
<i>TOTAL</i>	<i>280.00</i>

(Pour : 10 – Contre : 1 - Abstention : 0)

➤ **Vote des taux des contributions directes - exercice 2021**

Le maire invite le conseil municipal à voter les taux des contributions directes pour l'exercice 2021.

Le conseil municipal fixe les taux 2021 des contributions directes comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

	<i>Bases notifiées</i>	<i>Taux en %</i>	<i>Produit en Euros</i>
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	<i>237 200</i>	<i>39.11</i>	<i>92 769</i>
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	<i>19 600</i>	<i>87.13</i>	<i>17 077</i>
<i>TOTAL</i>			<i>109 846</i>

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Indemnité pour le gardiennage de l'église : exercice 2021**

Le maire fait savoir que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour l'année 2021 n'est pas connu à ce jour, il propose de fixer la même indemnité que pour 2020 à savoir 120.97 €

Le conseil municipal, décide d'allouer à M. Camille Makaya Mbodo curé de Chaudes-Aigues, une indemnité de 120,97 €, pour le gardiennage de l'église pour l'année 2021.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Présentation et vote des budgets primitifs 2021**

Le maire soumet à l'examen du conseil municipal les projets de budgets primitifs 2021 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de :

Budget lotissement

Section d'exploitation 175 755.00 €

Section d'investissement 142 110.00 €

Budget eau et Assainissement

Section d'exploitation 46 983.00 €

Section d'investissement 341 980.00 €

Budget principal

Section de fonctionnement 482 271.00 €

Section d'investissement 419 225.00 €

Le conseil municipal procède au vote des budgets primitifs (11 votants) :

- Budget lotissement : 7 voix pour – 4 voix contre*
- Budget du service de l'eau et de l'assainissement : 11 voix pour*
- Budget principal : 11 voix pour*

➤ **Budget du service eau et assainissement : provisions pour risques**

Le maire fait savoir que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Pour 2021, le risque est estimé à 173.98 € pour le budget eau et assainissement.

Le conseil municipal décide d'inscrire au budget primitif du service eau et assainissement 2021, les provisions semi-budgétaires telles que détaillées ci-dessous :

- Redevances eau 173.98 €*

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

Le maire propose au conseil municipal la suppression à compter de ce jour, de la régie des photocopies, qui enregistre très peu d'opérations.

Le conseil valide cette suppression.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures.

Le Maire

Robert BOUDON,

Jean ALBARET,

Michel BOUDON,

Lucien CAVALIER,

Laurent CAYREL,

Cyrille COUMOUL,

Monique DELFAU,

Jean-Noël GILIBERT,

Monique LOUVRIER,

Jean-Pierre VAISSADE,

Sylvie VAISSADE,